



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 11 avril 2023

Procès-verbal de la cinquante et unième rencontre du comité exécutif du COBARIC qui s'est tenue le 11 avril 2023 en visioconférence.

Les membres suivants étaient présents :

M. Luc Proulx, Président par intérim et 1^{er} vice-président

M. Daniel Samson 2^e vice-président

Mme Jenny Lehoux, administratrice

Le membre suivant était absent :

M. Olivier Dumais, secrétaire-trésorier

Était également présente : Mme Véronique Brochu, directrice générale.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée est ouverte à 19h01. Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis avant la rencontre. M. Samson ajoute un point en varia concernant une demande du directeur régional de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, M. Roch Poulin. Le varia demeure ouvert.

Résolution CE51/11042023/001

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

3. Adoption et suivi des procès-verbaux des CE du 31 janvier 2023 et du 14 mars 2023

Une coquille est soulevée au point 3 pour le procès-verbal du 31 janvier. Un suivi est demandé pour le point 5.2 concernant l'octroi d'une subvention pour un emploi estival auprès d'Emploi d'été Canada. Il n'y a pas eu de réponse pour cette subvention à ce jour, mais un courriel a effectivement été transmis à M. Richard Lehoux, député fédéral, afin de faire état de la nécessité de l'octroi d'une telle subvention.

Concernant le procès-verbal du 14 mars, une modification est demandée pour une tournure de phrase au point 3.1. Aucun suivi n'est nécessaire.

Résolution CE51/11042023/002

Il est proposé par Monsieur Daniel Samson



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

*appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER les procès-verbaux de la 49^e et 50^e rencontre du comité
exécutif tel que modifiés.*

4. Préparation pour le CA (recommandations)

4.1 Comptes payés et Visa novembre et décembre 2022

La direction présente la liste des comptes payés et les transactions effectuées sur la carte de crédit. Une question est demandée concernant un achat de matériel terrain pour la berce du Caucase.

Résolution CE51/11042023/003

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER la liste des comptes payés et les comptes Visa de
novembre et décembre 2022.*

4.2 État des résultats au 28 février 2023

La direction présente l'état des résultats au 28 février 2023. Le montant reçu pour le projet Offensive régionale à la berce du Caucase est un dû de 2021-2022.

4.3 Évaluation de la direction générale et recommandation du contrat de travail

La direction générale fait part qu'elle a une banque d'heures accumulées de plus de 120h et qu'il lui est impossible de la réduire significativement en conservant une semaine de travail de 35h. Elle recommande au comité exécutif de payer la direction à 37,5h/semaine afin de diminuer la banque d'heures dues et de reprendre une paie à 35h/semaine une fois cette dernière écoulee. Les prévisions budgétaires annuelles ont été calculées avec le 37,5h/semaine pour toute l'année. La direction quitte la rencontre.

Résolution CE51/11042023/004

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

*DE RECOMMANDER au CA l'adoption de l'échelon 9 de l'échelle
salariale 2023-2024 pour le contrat de la direction générale et le
paiement de 37,5h/semaine jusqu'à l'épuisement de la banque
d'heures cumulées.*

4.4 Plan d'action annuel 2023-2024

La direction présente le plan d'action annuel. Après discussion, on recommande quelques modifications pour la portion du Plan directeur de l'eau.

Résolution CE51/11042023/005

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Daniel Samson*



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

et résolu à l'unanimité

DE RECOMMANDER au CA le plan d'action 2023-2024 tel que modifié.

4.5. Planification de l'AGA 2022

La direction questionne les membres sur la façon dont ils voudraient tenir l'assemblée générale annuelle du COBARIC. Les membres désirent avoir une AGA sobre à la salle du MAPAQ de Sainte-Marie. Le président mentionne qu'il ne peut être à la date préalablement déterminée du 8 juin. La direction s'informerait auprès des partenaires (CRECA et MAPAQ) afin de tenir le tout le 15 juin.

5. **Suivi sur le besoin d'une planification stratégique au COBARIC. Présentation de Mme Émilie Sirois, Chargée de projets en communication**

Le comité exécutif se questionnait à savoir le besoin d'avoir une planification stratégique au COBARIC. Mme Sirois apporte donc des points qu'elle a obtenus lors d'une formation à ce propos. Le comité communications se penche en parallèle sur le plan de communications du COBARIC, lequel découle normalement de la planification stratégique, les membres désirent faire un suivi en mai 2023.

6. **Tenue bénévole d'un bar à l'expo agricole de la Chaudière afin de générer des fonds pour la tenue du kiosque.**

La direction mentionne que quelques membres de l'équipe sont prêts à faire du bénévolat pour collecter des fonds pour le COBARIC. Le tout se ferait à l'image du COBARIC (vêtements corporatifs).

Résolution CE51/11042023/006

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

DE PERMETTRE à l'équipe interne du COBARIC de tenir un bar à l'expo agricole de la Chaudière de façon bénévole afin de récolter des fonds.

7. **Varia**

- A) M. Samson mentionne que M. Roch Poulin aimerait être invité à participer aux consultations en cours sur les problématiques du PDE. Également, ce dernier aimerait avoir accès à nos procès-verbaux. La direction effectuera un suivi avec M. Poulin.
- B) Mme Lehoux informe les membres qu'une rencontre avec les membres de l'UPA et le cabinet du Ministre de l'environnement est à venir concernant le régime transitoire (inondations). Elle aimerait que le COBARIC y soit présent. La direction fera le suivi avec l'UPA. La direction indique également que ce dossier est suivi depuis décembre dernier directement avec le député provincial M. Luc Provençal.

Résolution CE51/11042023/007

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

DE DEMANDER à la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches à ce que le COBARIC soit présent lors des rencontres concernant le régime transitoire et les instances politiques.

8. Levée de l'assemblée

Résolution CE51/11042023/008

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

DE LEVER la rencontre.

L'assemblée prend fin à 21h30.

*M. Luc Proulx
Président par intérim
1^{er} Vice-Président*

*Mme Véronique Brochu
Secrétaire*



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 29 août 2023

Procès-verbal de la cinquante-deuxième rencontre du comité exécutif du COBARIC qui s'est tenue le 29 août 2023 en visioconférence.

Les membres suivants étaient présents :

M. Luc Proulx, Président

M. Daniel Samson 1^{er} vice-président

Mme Jenny Lehoux, 2^e vice-présidente

M. Olivier Dumais, secrétaire-trésorier

Le membre suivant était absent :

Jean Cliche, administrateur

Était également présente : Mme Véronique Brochu, directrice générale.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée est ouverte à 9h45. Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'assemblée fait suite à une rencontre élargie du comité exécutif. Aucun ordre du jour n'a été produit puisque le seul point à traiter est le dossier de la voie de contournement de Lac-Mégantic.

3. Position du COBARIC sur la voie de contournement de Lac-Mégantic

Depuis la résolution du CA prise en mars 2023, certains membres ont désiré rediscuter du dossier en tant que tel. Le président et la direction ont donc rencontré ces personnes à 3 reprises entre juin et juillet 2023. La dernière rencontre, soit celle du 17 juillet apportait des points intéressants où le président a demandé à rediscuter du dossier avec le comité exécutif, les représentants de la région de Mégantic et les demandeurs. Cette rencontre s'est tenue le 29 août 2023 et précédait donc ce comité exécutif. Selon les discussions et propositions, le comité exécutif désire émettre des recommandations au conseil d'administration. Pour ce faire, la direction et la présidence étofferont certaines questions; l'objectif étant de produire une lettre d'intention à Transports Canada demandant l'obtention des résultats et rapports de chantier en lien avec les milieux humides et hydriques.

Résolution CE52/29082023/001

*Il est proposé par Monsieur Olivier Dumais
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

DE PERMETTRE à la direction générale et à la présidence d'obtenir des informations supplémentaires afin de rédiger une lettre d'intention à Transports Canada.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN
DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

4. Levée de l'assemblée

Résolution CE52/29082023/002

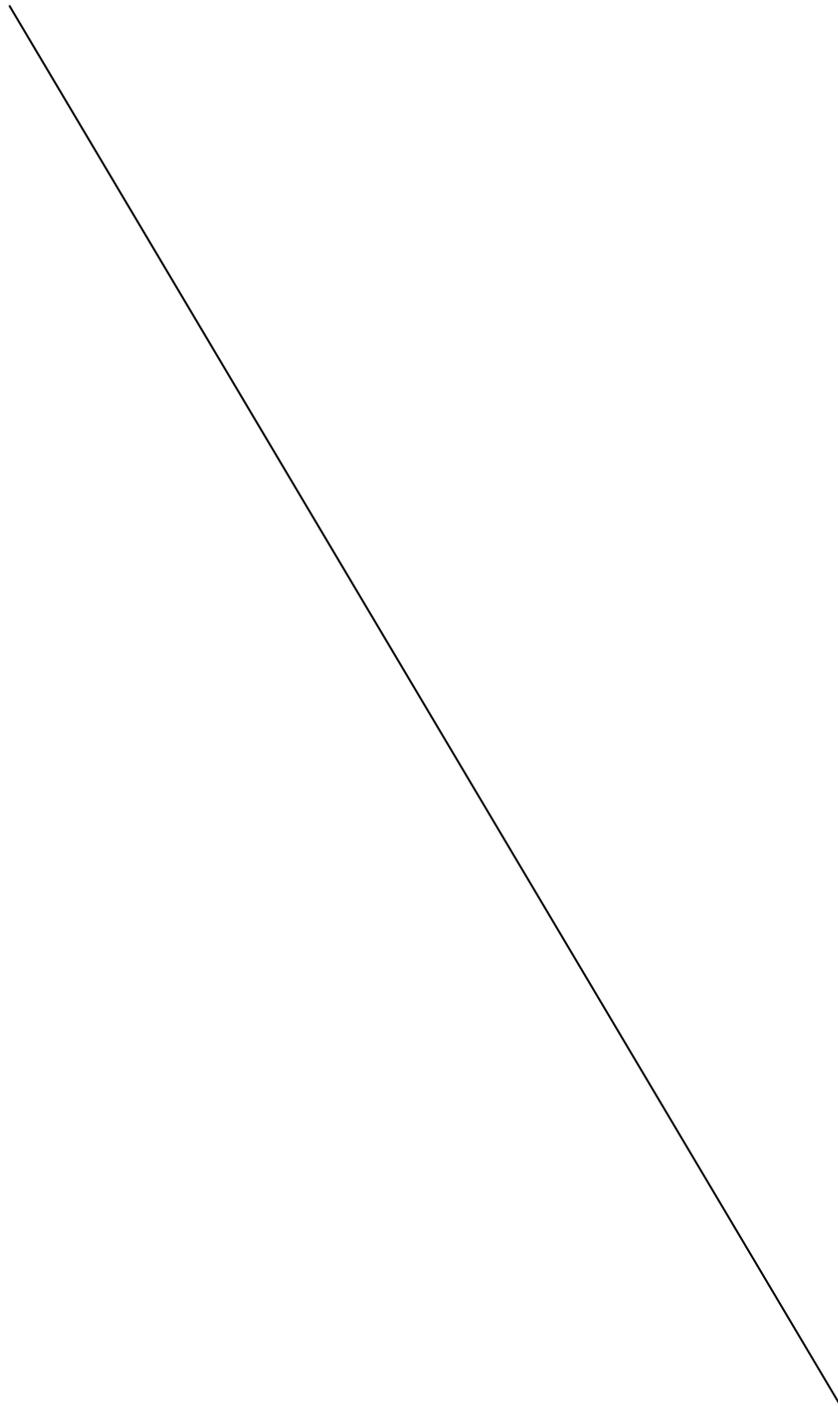
*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

DE LEVER la rencontre.

L'assemblée prend fin à 10h00.

*M. Luc Proulx
Président*

*M. Olivier Dumais
Secrétaire-Trésorier*





No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 12 septembre 2023

Procès-verbal de la cinquante-troisième rencontre du comité exécutif du COBARIC qui s'est tenue le 12 septembre 2023 en visioconférence.

Les membres suivants étaient présents :

M. Luc Proulx, Président

M. Daniel Samson 1^{er} vice-président

Mme Jenny Lehoux, 2^e vice-présidente

M. Olivier Dumais, secrétaire-trésorier

Le membre suivant était absent :

Jean Cliche, administrateur

Était également présente : Mme Véronique Brochu, directrice générale.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée est ouverte à 17h35. Le quorum est atteint avec M. Proulx, M. Dumais et Mme Lehoux.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis avant la rencontre. Aucun point n'est ajouté en varia. M. Dumais indique qu'il devra quitter un peu avant 19h.

Résolution CE53/12092023/001

Il est proposé par Madame Jenny Lehoux

appuyé par Monsieur Olivier Dumais

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. Adoption et suivis des procès-verbaux du CE du 11 avril et 29 août 2023

La direction effectue la lecture des procès-verbaux. Arrivée de M. Daniel Samson. Les contenus des procès-verbaux sont conformes.

Résolution CE53/12092023/002

Il est proposé par Monsieur Olivier Dumais

appuyé par Madame Jenny Lehoux

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les procès-verbaux de la 51^e et 52^e rencontre du comité exécutif.

Un suivi est fait du point 3 du procès-verbal de la 52^e rencontre soit celle du 29 août. Ce suivi était prévu au point 4.4 du présent ordre du jour soit le Suivi du dossier de la voie de contournement de Lac-Mégantic. L'objectif étant de produire une lettre d'intention à



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Transports Canada à présenter au conseil d'administration de septembre.

M. Proulx mentionne qu'un courriel d'information sur les stations de qualité d'eau de surface a été transmis au responsable du MELCCFP. Sa réponse n'apporte pas plus d'informations que celles déjà connues. Il a également discuté avec Mme Danièle Provencher, déléguée de la MRC du Granit au conseil d'administration du COBARIC, afin d'avoir ses recommandations. Elle a suggéré qu'elle prenne contact avec le député fédéral de la région de Mégantic soit M. Luc Berthold. Entre-temps, M. Proulx a discuté avec M. Luc Provençal, député provincial de Beauce-Nord. Ce dernier propose d'écrire plutôt cette lettre au Ministre de l'Environnement provincial en mettant en copie le ministre de l'Environnement au fédéral, les députés au niveau fédéral et provincial de la région de Mégantic ainsi que la ressource du cabinet du Ministre de l'Environnement du Québec soit Mme Caroline D'Astous. Finalement, advenant l'approbation de cette démarche par le conseil d'administration, une copie de la lettre pourra être transmise à nos partenaires dont les maires de la région et l'UPA.

Résolution CE53/12092023/003

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

DE RÉDIGER une lettre d'intention au Ministre de l'Environnement du Québec concernant le suivi de la qualité de l'eau de surface et souterraine, de même que l'accès aux informations liées à l'eau pourvues avant, pendant et après les travaux de la voie de contournement de Lac-Mégantic et DE RECOMMANDER son envoi au conseil d'administration du COBARIC.

4. Préparation pour le CA (recommandations)

4.1 Comptes payés et Visa mars, avril, mai, juin, juillet et août 2023

La direction présente la liste des comptes payés de mars, puis celle d'avril à août. Elle présente également les comptes Visa. Les membres posent des questions sur certaines dépenses à la direction.

Résolution CE53/12092023/004

*Il est proposé par Monsieur Olivier Dumais
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER la liste des comptes payés et les comptes Visa de mars à août 2023.

4.2 État des résultats au 31 juillet 2023

La direction présente l'état des résultats au 31 juillet 2023. Elle mentionne que c'est l'état des résultats d'août qui sera présenté au conseil d'administration de septembre.

4.3 Rapport du comité aviseur finances

Le travail de la direction est souligné de façon positive par M. Proulx dans ce dossier. Le président avise que le responsable du comité aviseur, M. Harold Guay, ne pourra malheureusement pas se joindre à nous. Cependant, M. Proulx effectue la lecture du courriel de M. Guay.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Le comité aviseur s'est rencontré à la fin août avec M. Jérôme Leclerc de Développement économique Nouvelle-Beauce. Lors de cette rencontre, la direction a présenté une stratégie de gestion financière qui démontre un retour à un solde positif à la fin de l'année financière 2026-2027. Le comité aviseur a recommandé de conserver les ressources humaines en place, mais de permettre à certaines ressources du COBARIC de diminuer leurs heures si elles le souhaitent. Il recommande également au conseil d'administration de prendre un prêt auprès du Réseau d'investissement social du Québec, le RISQ (environ 7% d'intérêt), afin de limiter l'utilisation de la marge de crédit présentement disponible (12,2% d'intérêt) afin de supporter le fonds de roulement de l'organisation.

Résolution CE53/12092023/005

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Monsieur Olivier Dumais
et résolu à l'unanimité*

DE RECOMMANDER au conseil d'administration la demande d'un prêt au RISQ d'une valeur de 50 000\$ remboursable à long terme et DE PERMETTRE à la direction générale d'entamer les procédures d'admissibilité auprès du RISQ.

La direction informe les membres qu'une rencontre avec l'équipe interne a eu lieu en suivi du comité aviseur. L'offre de diminution de leurs heures a été faite. Depuis, un membre de l'équipe a annoncé son départ de l'organisation. Lors de cette rencontre, la direction a soumis le document des tarifs des offres de services en cours présentement et a consulté l'équipe interne en plus du comité aviseur sur son contenu. Ce document est présenté au comité exécutif. Les membres en discutent et conviennent de certaines modifications.

Résolution CE53/12092023/006

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Olivier Dumais
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER la nouvelle grille tarifaire des offres de services du COBARIC.

L'entrée en fonction des nouveaux tarifs peut être fait en janvier 2024 ou avril 2024. Cela pourra être décidé en conseil d'administration lors du dépôt de la nouvelle grille tarifaire au CA de septembre.

4.4 Suivi dossier voie de contournement Lac-Mégantic

Déjà traité au point 3.

4.5 Recommandations pour les correspondances

La direction présente la réponse faite de la MRC des Etchemins au COBARIC demandant un délégué pour la MRC des Etchemins. Les membres en discutent.

Résolution CE53/12092023/007

*Il est proposé par Monsieur Olivier Dumais
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

DE RECOMMANDER au conseil d'administration du COBARIC d'effectuer une demande de présentation au conseil des maires de la



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

MRC des Etchemins par la direction générale du COBARIC, son président et d'un délégué municipal soit M. Olivier Dumais.

M. Olivier Dumais quitte la rencontre.

La direction informe les membres que le COBARIC a reçu une résolution du Club Quad Jaroboce concernant le projet de construction d'une passerelle sur la rivière Famine. Elle demande si des membres ont entendu parler de ce dossier. Aucun membre n'est au courant. M. Proulx propose de discuter du dossier avec le Ministère des Transports régional puisqu'ils sont indiqués au dossier. La direction s'informerait auprès d'un répondant du Ministère d'ici le prochain conseil d'administration du COBARIC.

4.6 Modifications ou commentaires sur la Structure de l'OBV et ses parties prenantes

Les membres commentent le document qui est un livrable de la stratégie de mobilisation à soumettre au 1^{er} décembre 2023 au MELCCFP. La direction finalisera les modifications et retransmettra le document au président d'ici le prochain conseil d'administration. C'est à ce moment que cette section sera soumise à approbation.

4.7 Validation du plan d'action de la stratégie de mobilisation

La direction rappelle le travail effectué sur le plan d'action. Les membres revoient les échéanciers et les actions correspondantes. Certaines modifications sont faites. Le document sera soumis pour approbation au conseil d'administration de septembre.

4.8 Directive à l'égard de la protection des renseignements personnels

La direction met en contexte qu'afin de se conformer à la loi 25, les organisations doivent adopter une politique ou une directive à l'égard de la protection des renseignements personnels, et ce, d'ici le 22 septembre 2023. Le document a été conçu à l'interne, mais s'inspire majoritairement de modèles déjà disponibles. C'est Mme Marie-Ève Thérault de l'équipe interne qui a suivi une formation à ce propos et qui a rédigé le document. Les membres mentionnent que le document est complet et est très bien fait.

Résolution CE53/12092023/008

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

*DE RECOMMANDER au conseil d'administration du COBARIC
l'adoption de la directive à l'égard de la protection des renseignements
personnels.*

5. Levée de l'assemblée

Résolution CE53/12092023/009

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

DE LEVER la rencontre.

L'assemblée prend fin à 19h34.

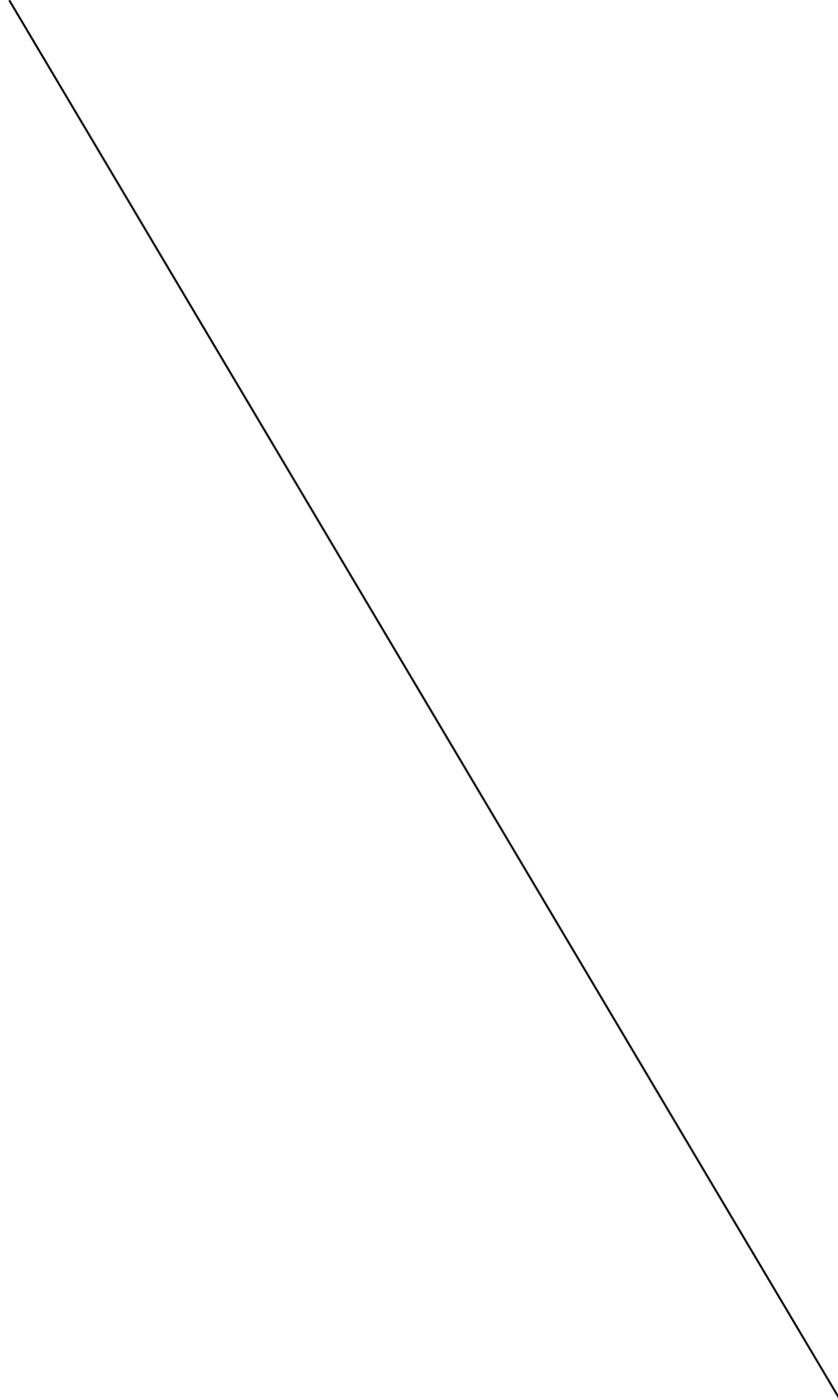


No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

M. Luc Proulx
Président

M. Olivier Dumais
Secrétaire-Trésorier





No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 8 novembre 2023

Procès-verbal de la cinquante-quatrième rencontre du comité exécutif du COBARIC qui s'est tenue le 8 novembre 2023 en visioconférence.

Les membres suivants étaient présents :

M. Luc Proulx, Président

Mme Jenny Lehoux, 2^e vice-présidente

M. Olivier Dumais, secrétaire-trésorier

Les membres suivants étaient absents :

M. Daniel Samson 1^{er} vice-président

M. Jean Cliche, administrateur

Était également présents : M. Harold Guay, président du comité aviseur finances et Mme Véronique Brochu, directrice générale.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée est ouverte à 16h07. Le quorum est atteint avec M. Proulx, M. Dumais et Mme Lehoux.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis avant la rencontre. Des ajouts sont faits à l'ordre du jour par le président soit le point 5.4 PDE et 5.5 Approbation des comptes de dépenses. Il est proposé de débiter par le point 5.3 soit le comité aviseur finances puisque M. Guay est présent pour ce point.

Résolution CE54/08112023/001

Il est proposé par Monsieur Luc Proulx

appuyé par Madame Jenny Lehoux

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

5.3 Comité aviseur finances (avancement des démarches)

M. Guay mentionne que la direction et lui-même ont rencontré le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). Le répondant a demandé au COBARIC de produire des documents de présentation pour le comité décideur du réseau d'investisseurs. On vise le tout pour début décembre. Mme Brochu doit contacter M. Jérôme Leclerc de Développement économique Nouvelle-Beauce (DENB) qui soutient la direction au niveau du suivi de caisse. La demande est toujours pour 50 000\$ en soutien du fonds de roulement du COBARIC.

Concernant le remboursement du prêt CUEC de 40 000\$, la date est maintenant prévue au 16 janvier au lieu du 31 décembre. Un prêt est également possible via Desjardins. Selon les informations transmises par une conseillère, un prêt de 3 ans est aux alentours de 11,25% ce qui est moindre que d'utiliser la marge de crédit présentement



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

disponible. Cette démarche peut être enclenchée un peu plus tard puisque l'on veut présenter un dossier le plus solide possible pour la demande au RISQ.

Une rencontre du comité aviseur finances est prévue après le CA du 16 novembre. Par la suite un CA électronique pourra être fait afin d'obtenir les résolutions spécifiques pour chacune des démarches.

On remercie M. Guay pour ce suivi et il quitte la rencontre.

3. Adoption et suivi du procès-verbal du CE du 12 septembre 2023

Une coquille est modifiée directement au procès-verbal.
Un suivi du point 4.5 (MRC des Etchemins) est fait par le président.

M. Proulx a discuté avec la directrice générale de la MRC des Etchemins du pourquoi un élu est demandé en représentation au sein de notre conseil d'administration. Elle a mieux compris le besoin et fera le suivi avec son conseil des maires.

Résolution CE54/08112023/002

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Olivier Dumais
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER le procès-verbal de la 53^e rencontre du comité exécutif.

4. Suivis administratifs

4.1 Comptes payés de septembre, Visa septembre et octobre 2023 et remise Visa

La direction présente la liste des comptes payés de septembre et les comptes Visa. Les membres posent des questions sur certaines dépenses à la direction. Le tout est conforme.

Résolution CE54/08112023/003

*Il est proposé par Monsieur Olivier Dumais
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER la liste des comptes payés de septembre et les comptes Visa de septembre et octobre 2023.

4.2 État des résultats au 30 septembre 2023

La direction présente l'état des résultats au 30 septembre 2023.

5. Suivi des administrateurs

5.1 Présence du COBARIC à l'AGA de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

Mme Lehoux était présente à l'AGA. Elle résume les éléments discutés en lien avec la mission du COBARIC. Une résolution concernant la zone littorale a été faite où la collaboration avec le COBARIC a été mentionnée. Une copie de cette résolution sera normalement transmise par la greffière de l'UPA. Sinon la direction en fera la demande.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

5.2 Suivi dossier voie de contournement Lac-Mégantic

M. Proulx résume les communications d'octobre qu'il y a eu entre la TREMCA, le COBARIC et les médias en lien avec la lettre transmise au Ministre de l'environnement de notre côté et le besoin d'une étude évoquée par les maires. Tout le monde est maintenant sur la même longueur d'onde. Le COBARIC est toujours en attente d'une réponse du MELCCFP.

Le point 5.3 a été traité en début de rencontre.

5.4 PDE

En prévision du prochain CA, M. Proulx explique comment l'on prévoit fonctionner pour l'approbation des objectifs et orientations du PDE. Il exprime certains enjeux qu'il faudra s'assurer de discuter avec les administrateurs.

5.5 Approbation des comptes de dépenses

Le président se questionne sur qui approuve les comptes de dépenses de la direction. Elle répond qu'il s'agit de la comptable, Mme Paradis. On mentionne que ce n'est pas une urgence, mais que le secrétaire-trésorier pourrait les approuver conjointement avec la comptable. La direction est d'avis que cela serait une bonne pratique à mettre en place.

Résolution CE54/08112023/003

*Il est proposé par Monsieur Luc Proulx
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

QUE le secrétaire-trésorier APPROUVE les comptes de dépenses de la direction générale et que la méthode puisse être définie avec la comptable de l'organisme.

6. Présentations de Marine Gaumer, responsable des communications au COBARIC

6.1 Rapport de présence web

Mme Gaumer présente le rapport de présence web du COBARIC. Ce document permet notamment de connaître quelles pages sont les plus vues et de quelles façons le visiteur interagit avec l'information. En plus des informations sur le site web, le rapport contient des statistiques de nos réseaux sociaux.

6.2 Suivi du comité communications (30^e du COBARIC)

Selon les résultats du sondage transmis aux administrateurs et aux membres, le 30^e serait un grand événement en septembre ou octobre 2024 suivi de petites activités en 2024 et 2025. Le président mentionne que l'on vise des coûts nuls pour le 30^e et que M. Russell Gilbert a accepté d'être l'ambassadeur du COBARIC afin de permettre le tout. Une rencontre sera faite avec lui, le président et la direction cet hiver afin de mieux discuter de son implication.

Pour le plan de communication du COBARIC, ce dernier sera présenté au conseil d'administration de janvier pour commentaires, puis au comité exécutif de février, pour une approbation finale par le CA en février 2024. La prochaine rencontre du comité communication aura lieu en décembre pour travailler sur l'identité



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

visuelle de l'organisme. Ce travail servira à la firme d'étudiants qui proposera un concept final pour mai 2024.

Résolution CE54/08112023/004

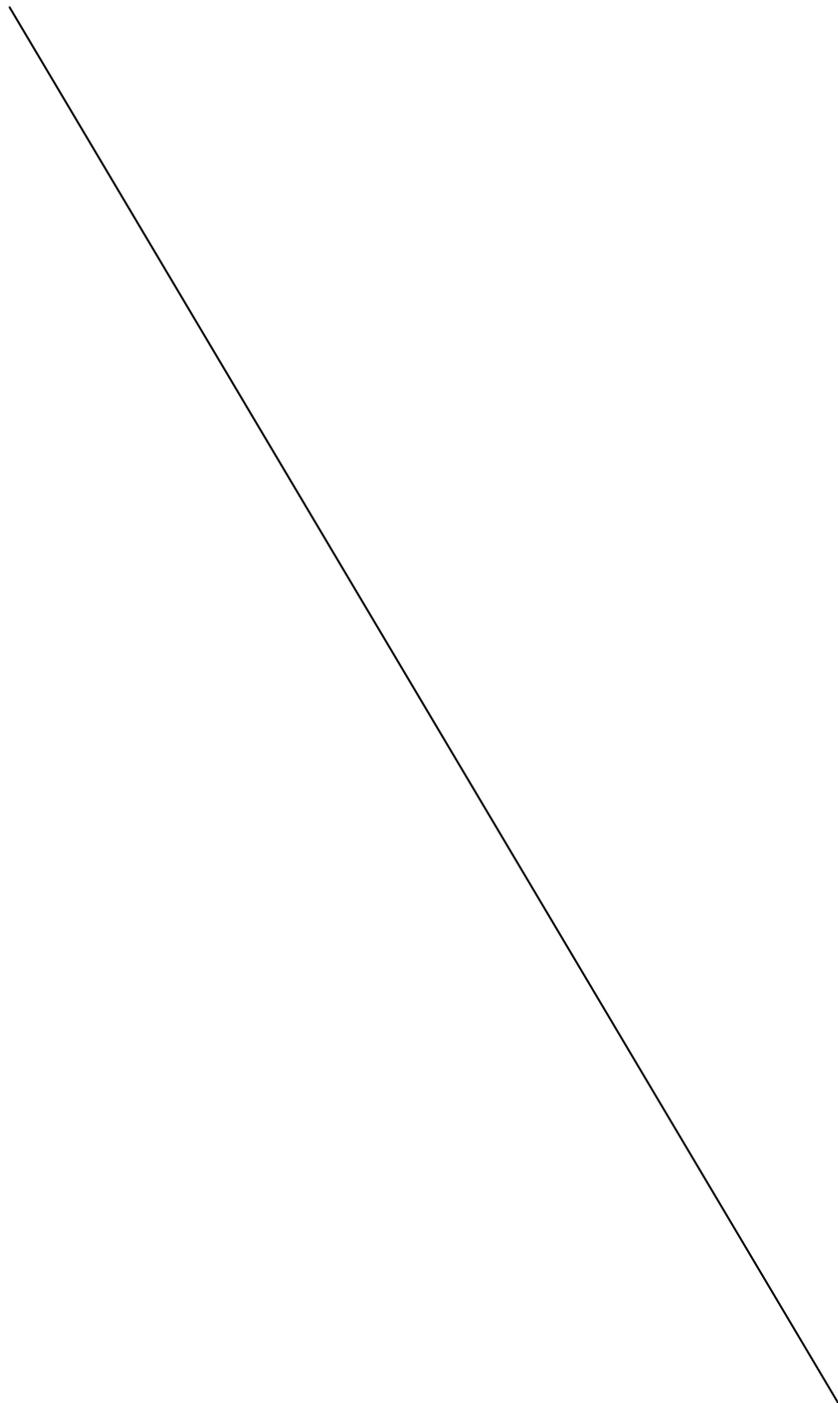
*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

DE LEVER la rencontre.

L'assemblée prend fin à 17h52.

*M. Luc Proulx
Président*

*M. Olivier Dumais
Secrétaire-Trésorier*





No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC
Scott
Beauce-Nord
Le 10 janvier 2024

Procès-verbal de la cinquante-cinquième rencontre du comité exécutif du COBARIC qui s'est tenue le 10 janvier 2024 en visioconférence.

Les membres suivants étaient présents :

*M. Luc Proulx, Président
M. Daniel Samson 1^{er} vice-président
Mme Jenny Lehoux, 2^e vice-présidente*

Les membres suivants étaient absents :

*M. Olivier Dumais, secrétaire-trésorier
M. Jean Cliche, administrateur*

Était également présente : Mme Véronique Brochu, directrice générale.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée est ouverte à 18h37. Le quorum est atteint avec M. Proulx, M. Samson et Mme Lehoux.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis avant la rencontre.

Résolution CE55/10012024/001

*Il est proposé par Monsieur Luc Proulx
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. Adoption et suivi du procès-verbal du CE du 8 novembre 2023

Un suivi du point 3. (MRC des Etchemins) est fait par le président. M. Proulx annonce qu'une représentante a été nommée pour la MRC des Etchemins afin de siéger comme administratrice. Il s'agit de Mme Céline Veilleux, mairesse de Saint-Benjamin qui sera rencontrée par le président et la directrice générale sous peu.

Un suivi du point 3. (Présence du COBARIC à l'AGA de l'UPA de la Chaudière-Appalaches) est fait par Mme Brochu. Le cahier des résolutions a été transmis aux membres du comité exécutif. Il a été demandé aux OBV d'appuyer et de collaborer à la mise en place de projets pilotes, ou un laboratoire vivant,



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

permettant d'identifier des pratiques agricoles optimales en plaines inondables adaptées à la réalité de tous les bassins versants de la Chaudière-Appalaches. Le COBARIC confirme qu'il appuiera et collaborera à ce type de projet lorsqu'une demande sera faite.

Résolution CE55/10012024/002

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Luc Proulx
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER le procès-verbal de la 54^e rencontre du comité
exécutif.*

4. Suivis administratifs

4.1 Comptes payés d'octobre à décembre, Visa novembre et décembre 2023.

La direction présente la liste des comptes payés d'octobre à décembre et les comptes Visa.

Résolution CE55/10012024/003

*Il est proposé par Monsieur Luc Proulx
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER la liste des comptes payés d'octobre à décembre
et les comptes Visa de novembre et décembre 2023.*

Arrivée de M. Daniel Samson.

M. Proulx fait un résumé des discussions menées jusqu'à maintenant à M. Samson. M. Samson est en accord avec les décisions prises.

4.2 État des résultats au 31 décembre 2023

La direction présente l'état des résultats au 31 décembre 2023. Le point 5.2 Comité aviseur finances est également traité à ce point. La direction informe les membres que la demande de prêt du côté de Desjardins est toujours en analyse. Du côté du Fonds-RISQ, du travail reste à faire au niveau des montants prévus en planification. La direction travaille le tout en collaboration avec DENB.

4.3 Modification de la politique de gestion du personnel en lien avec la loi 25

Mme Brochu présente le document où une phase en lien avec la conformité de la loi 25 a été ajoutée.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Résolution CE55/10012024/004

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER la politique de gestion du personnel modifiée.

4.4 Décision d'une date de facturation annuelle pour le membership

Mme Brochu mentionne le fait que le membership payant, soit municipal, est transmis aux municipalités et MRC en septembre de façon annuelle. Afin de correspondre avec le plan de communication en élaboration, de même qu'avec l'offre de services du COBARIC il est suggéré de devancer le tout pour avril.

Résolution CE55/10012024/005

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Luc Proulx
et résolu à l'unanimité*

QUE la date de renouvellement de membership soit fixée au mois d'avril.

4.5 Correspondance du MELCCFP – Participation des communautés autochtones aux tables de concertation

Le courriel a été soumis aux membres. On discute du dossier et il est demandé de répondre au MELCCFP que le COBARIC a des interrogations sur ce dossier et attendra la formation proposée par le Ministère à ce propos avant d'aller plus loin.

Résolution CE55/10012024/006

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

D'ATTENDRE la formation du MELCCFP sur les communautés autochtones avant d'aller plus loin dans le dossier.

5. Suivi des administrateurs

5.1 Suivi dossier voie de contournement Lac-Mégantic

M. Proulx informe les membres que nous avons reçu une réponse du MELCCFP à la suite de la transmission de notre lettre. Celle-ci est incomplète et plutôt insatisfaisante. Elle n'a pas été diffusée aux membres, pour l'instant. M. Proulx a effectué un suivi avec Mme Provencher, administratrice afin de faire cheminer le dossier au niveau du député de Mégantic, M. François Jacques. Il est en attente d'un suivi concernant leur rencontre. Du côté de la Beauce, une rencontre conjointe des députés de Beauce-Sud et Beauce-Nord est prévue dans les prochaines semaines avec le président et la direction générale.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Le point 5.2 Comité aviseur finances a été traité au point 4.2.

5.3 Comité PDE (enjeu des objectifs portant sur de la réglementation)

La direction rappelle qu'au conseil d'administration de novembre, les orientations et objectifs ont été approuvés en partie. Il y a eu des interrogations quant à l'engagement du milieu municipal face aux objectifs dit de nature réglementaire. Afin d'apporter un éclairage sur ce point, un sondage sera transmis aux 8 aménagistes du territoire de même qu'au représentant du MAPAQ afin de valider, infirmer ou proposer des libellés modifiés. Les réponses seront présentées au prochain comité exécutif.

Résolution CE55/10012024/007

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

DE LEVER la rencontre.

L'assemblée prend fin à 19h49.

*M. Luc Proulx
Président*

*Mme Véronique Brochu
Secrétaire*